

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 mai 2022

Date de la

Convocation :

19 mai 2022

Date d’Affichage :

25 mai 2022

Objet : Délibération n° 2022-067

Pâturage dit de Pied Sec : convention pluriannuelle (2022-2026).

**L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par Mme ROUX Catherine, M. LAURENT Sylvain par M ARNAUD Cyril.

Absente excusée : Mme ROMAN Leslie.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Mme MOYA Nadine quitte la séance pour cette délibération et ne participe pas au débat ni au vote.

M. le Maire expose que la convention de location du Pâturage dit de Pied Sec est arrivée à échéance et qu’il convient au conseil municipal de délibérer pour l’attribution de ce pâturage.

VU les propositions relatives à cette location,

VU l’avis de la commission communale « Développement économique (agriculture, artisanat, tourisme), cadre de vie et environnement »

M. le Maire propose d’attribuer la location du Pâturage dit de Pied Sec à l’association « Groupement des Eleveurs de Villard St Pancrace » et présente à cet effet un projet de convention pluriannuelle de pâturage ci-annexé, établie pour une durée de 5 années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de location des Hauts Pâturages Communaux avec le Président de l’association « Groupement des Eleveurs de Villard St Pancrace ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE